

## Questions orales

**M. Rossi:** Pourquoi ne répondez-vous pas à la question, espèce d'idiot?

**M. Crosbie:** Voilà une observation intelligente. C'est la première fois que j'entends le député parler à la Chambre.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. le Président:** Le très honorable chef de l'opposition.

## LE PROJET DE DISCUSSION AMÉRICAIN

**Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, il faudrait, j'imagine, encourager le ministre à continuer d'agir comme il le fait parce que, s'il cherchait à nuire à cet accord, il n'agirait pas autrement. Si je me sentais obligé de le mettre en garde, je lui dirais que les Canadiens n'aiment pas les bouffonneries quand il s'agit d'une des questions politiques les plus importantes qui intéressent le pays.

**Des voix:** Bravo!

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Dans ce projet de discussion, le Congrès américain assène, en dépit de l'accord que le Canada a signé avec les États-Unis, des coups de boutoir qui vont imposer des priorités de rédaction de l'accord; des coups de boutoir contre les programmes d'aide aux agriculteurs, contre notre industrie charbonnière, contre notre industrie minière et le raffinage des métaux, contre notre industrie forestière, notre pêche, notre industrie de la volaille, le tarif du Nid-de-Corbeau, notre industrie des composants automobiles, nos industries énergétiques et même nos industries culturelles. En fait de projet de loi envisagé par les États-Unis . . .

**M. McDermid:** Personne ne vous croit plus, John.

**M. Turner (Vancouver Quadra):** C'est dans le document, cher ami, c'est dans le document. Retournez à Brampton consulter un type qui a compris de quoi il retournait dans cet accord.

**Des voix:** Bravo!

**M. McDermid:** J'irai y débattre contre vous quand vous voudrez. Revenez-y, John.

**M. le Président:** La parole est au très honorable chef de l'opposition.

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Malgré tout ce qu'on voudra, par ce document, les Américains ont l'intention d'imposer de fortes pénalités à toute industrie canadienne qui voudra s'arroger une plus grande part du marché américain que le représentant commercial américain n'estime convenable: c'est là dans les instructions de rédaction des Américains.

Cet accord est encore pire que nous l'avions cru. Le premier ministre n'a pas eu le cran de tenir tête aux Américains. Est-ce qu'il aura le cran de tenir tête aux Canadiens, de convoquer une élection générale pour que les Canadiens aient la possibilité . . .

**Des voix:** La question!

**Des voix:** Bravo!

**M. le Président:** Le ministre.

**L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, j'aimerais expliquer à nouveau le système gouvernemental américain. Il y a la séparation du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif, et le pouvoir législatif qui s'appelle le Congrès ne fait pas toujours confiance à l'exécutif.

• (1425)

La règle au Congrès, en fait de rédaction, c'est qu'ils ne veulent pas de projet de loi qui modifie une autre loi à moins de savoir exactement ce qui est modifié. Même si le gouvernement américain a suggéré qu'il y ait dans son projet de loi un article précisant que, en cas d'incompatibilité avec la législation fédérale américaine, c'est ce projet de loi qui primerait, les comités du Congrès ont modifié cette recommandation pour la rendre conforme à leur usage traditionnel.

Je suggère au député de consulter d'abord l'aide juridique puis d'aller là-bas formuler ses objections aux comités du Congrès américain. Nous n'avons aucun pouvoir sur eux.

## LES BANQUES DE SANG COMMERCIALES

**Mme Sheila Copps (Hamilton-Est):** Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre s'il a le courage de répondre.

**Des voix:** Règlement!

**M. le Président:** Je sais que la députée veut poser sa question de façon appropriée.

**Mme Copps:** Vendredi dernier, en réponse à des questions posées au sujet de l'inclusion des banques de sang commerciales dans l'accord de libre-échange, le ministre du Commerce extérieur a déclaré ce qui suit: «Il appartient, je suppose, à l'individu de décider s'il vend ou non son sang pour de l'argent.» Je demande au premier ministre si telle est la position du gouvernement.

**L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis n'a pas plus de répercussion sur la fourniture de sang et de services connexes au Canada qu'un vampire en Amérique centrale. Aucun Canadien n'est forcé aux termes de l'accord de vendre son sang ni de faire quoi que ce soit avec le sang. La Société canadienne de la Croix-Rouge continuera à fournir du sang comme elle le fait actuellement.

C'est tout comme l'eau. L'accord ne force pas le Canada à vendre ou à transférer ses ressources en eau. Il ne nous oblige pas à vendre du sang. La question est tout à fait hors du sujet. Pourquoi la députée s'obstine-t-elle à répéter ces sornettes futiles?

[Français]

## LA COMMERCIALISATION DU SANG—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**Mme Sheila Copps (Hamilton-Est):** Monsieur le Président, j'aimerais savoir du premier ministre, s'il n'y a pas de lien entre l'Accord de libre-échange et les banques de sang commercialisées, pourquoi le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, avec le D<sup>r</sup> Denise Leclerc-Chevalier, est maintenant en train d'étudier l'Accord en ce qui concerne les banques de sang commercialisées? Et pourquoi ce matin même le gouvernement fédéral, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, a-t-il reçu un appel téléphonique d'un représentant d'une compagnie américaine qui veut savoir si, selon les termes du libre-échange, on peut venir ici acheter du sang des Canadiens pour un prix, et non pas comme on l'a toujours fait, de façon bénévole? Peuvent-ils venir acheter du sang des Canadiens et l'exporter aux États-Unis, selon les termes de l'Accord de libre-échange? Aussi, pourquoi la Croix-Rouge a-t-elle peur que les banques de sang soient incluses dans